



LES PROPOSITIONS de la Convention Citoyenne pour le Climat

Note de synthèse
FINANCEMENT

Juin 2020

**Note de synthèse relative aux orientations
proposées par les membres de la Convention
en matière de financements**

Résultat du scrutin d'approbation :

Nombre d'inscrits : 154

Nombre de votants : 146

Nombre d'abstentions : 8

Nombre de suffrages exprimés : 128

OUI : 82,8 %

NON : 17,2%

Pourcentage de votes blancs sur le nombre
de votants : 12,3%

Sommaire

INTRODUCTION

6

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE FINANCEMENTS

8

1. Fiscalité 8
2. Affectation / fléchage / orientation 10
3. Institutions / mécanismes / outils de financement 12
4. Environnement financier : plus de transparence 13
5. Emprunt / dette publique / comptabilité publique 13
6. Financement ponctuel ou innovant 14

I. Introduction

Dans le cadre des travaux menés dans les différents groupes thématiques, les membres de la Convention ont pu identifier des premiers éléments liés aux financements : ceux-ci sont présentés dans le détail des mesures ou recommandations liées à chaque thème.

Après des temps d'échange ou de travail consacrés aux financements en session 4, 5 et 6 et avec des questions posées au groupe d'appui, les citoyens ont proposé des orientations complémentaires permettant de financer la transition climatique, dans le cadre d'un forum dédié.

Il a été délibérément choisi d'effectuer ici une synthèse en regroupant le plus grand nombre d'orientations similaires issues de ces deux sources : travail en groupes thématiques et échanges spécifiques.

A l'issue d'un webinaire, une consultation a été organisée pour permettre aux membres de la Convention d'exprimer leur accord ou leur désaccord avec chacune des orientations. Cette qualification, qui ne se substitue pas au vote des propositions des groupes thématiques, permet de donner une vision sur le degré d'adhésion des citoyens.

La typologie retenue tient compte des retours des citoyens et les orientations les plus partagées sont placées en tête :

1. La fiscalité
2. L'orientation ou l'affectation des financements publics ou privés
3. Les institutions et outils de financement existants
4. Des mesures visant à développer la transparence en matière financière
5. L'emprunt, la dette publique et les règles de comptabilité publique
6. Des sources de financement ponctuel ou plus innovant

Une très grande majorité recueille un fort soutien, c'est-à-dire un accord supérieur à 66%. Parmi elles, les orientations les plus plébiscitées¹ par les citoyens sont les suivantes :

- Soutien de la France au Pacte Vert (Green Deal) au niveau de l'Union européenne ;
- Soutien de la France à la proposition de Pacte Finance-Climat au niveau européen prévoyant la création d'une Banque Européenne du Climat et d'un fonds européen du climat et de la biodiversité ;
- Développement d'un dispositif de financement des innovations qui s'inscrivent dans une logique de sortie du carbone ;
- Accentuation des contrôles et des sanctions financières pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements (investissement, R&D) ou ne respectant pas la réglementation telle qu'elle pourra évoluer avec la Convention (écocide, atteinte environnementale, non affichage des émissions gaz à effet de serre dans les commerces, non réalisation du bilan carbone, publicité sur les produits polluants...);
- Réorientation des crédits de la Politique agricole commune (PAC) pour en faire un levier de la transition climatique en matière agricole ;
- Fléchage de l'épargne réglementée, gérée notamment par la Caisse des dépôts vers le financement de projets à faible ou zéro intensité carbone ;
- Réduction des avantages fiscaux aux professions dont l'action est défavorable à l'environnement ;
- Annulation des exonérations sur les énergies fossiles (kérosène, fuel lourd, gazole) ;

1. Pour ces orientations plus de 89 % des participants à la consultation se sont exprimés comme tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec celle-ci.

- Instauration d'une taxe spécifique sur la publicité, avec affectation des recettes à des actions de sensibilisation des citoyens ;
- Augmentation de la taxe sur les fournisseurs de services numériques (dite taxe GAFA) ;
- Réduction de la TVA sur les billets de train ;
- Baisse de la TVA sur les produits issus de l'économie circulaire, les pièces détachées et les services de réparation ;
- Modulation de la TVA permettant de favoriser les biens produits à proximité de leur lieu de consommation (circuits courts) ;
- Octroi d'avantages fiscaux aux entreprises ayant un bilan ou une évolution positive en matière de carbone ;
- Lisibilité et plus grande transparence sur les produits d'investissements verts proposés par les banques ;
- Meilleure visibilité et meilleur contrôle des montages sur les marchés financiers et globalement de la régulation des acteurs bancaires (banques d'affaires vs. banques de détail) pour connaître et éviter les financements d'activités néfastes au climat.

D'autres orientations recueillent des avis plus partagés, qui ne font pas apparaître de réelle tendance parmi les citoyens et une très faible minorité rassemble plus de 50 % de désaccord.

Pour guider la lecture, les orientations ont été indiquées en couleur dans le texte selon leur niveau de soutien :

Consensus fort	Accord supérieur à 66 %	Ex : Fléchage de l'épargne réglementée, gérée notamment par la Caisse des dépôts vers le financement de projets à faible ou zéro intensité carbone.
Consensus moyen	Accord supérieur à 50 % mais inférieur ou égal 66 %	Ex : Renforcement de la taxation des transactions financières
Opinions partagées	Accord inférieur à 50 %, désaccord inférieur à 50 % et désaccord + Ne sait pas/ne se prononce pas supérieur à 50 %	Ex : Taxation du cannabis légalisé sous contrôle de l'État dont les recettes pourraient être orientées vers la transition climatique et création d'une autorité administrative indépendante pour assurer la gestion des licences de production et de vente octroyées par l'État
Faible soutien	Désaccord supérieur à 50 %	Ex : Cession d'une partie du patrimoine de l'État pour financer la transition climatique

Dans une période économiquement très incertaine après la crise liée au COVID-19, les membres de la Convention ont estimé de leur devoir, en tant que citoyens, de proposer le plus de pistes de financements possibles pour la transition climatique. Elles seront à ajuster et à affiner en fonction du contexte, mais elles donnent une vision d'ensemble de modalités de financement qui doivent permettre de concrétiser la transition climatique dans notre pays, selon deux principes :

- Privilégier une diversité de pistes de financement, plutôt qu'une solution unique ;
- Poursuivre un objectif de justice sociale, afin que cette transition ne se fasse pas au préjudice des plus vulnérables.

Ces orientations doivent contribuer à financer les mesures proposées par la Convention citoyenne, mais aussi à participer plus largement au financement de la transition climatique. L'évolution de la fiscalité, qui représente le plus grand gisement de pistes formulées par les citoyens et ces orientations, dans leur ensemble, visent précisément à répondre à cet objectif de justice sociale fondamentale pour réussir le passage de notre société à une économie décarbonée.

II. Synthèse des orientations de financements

1. FISCALITÉ

a. Évolution et création de dispositifs fiscaux sources de financements

L'évolution de dispositifs fiscaux existants ou la création de nouvelles sources de financement ont donné lieu à un nombre important d'orientations :

→ **Renforcement de la taxation des transactions financières.** Elle est présentée par les membres de la Convention selon plusieurs options : augmentation du taux à 0,5 %, abaissement du seuil de capitalisation boursière des entreprises soumises à la taxe, taxation à la vente d'actions plutôt qu'à l'achat, encadrement de la rémunération des actionnaires, élargissement du périmètre de son application à tous les marchés boursiers (capitaux, monétaires et changes) et à l'ensemble des transactions (changes, actions, obligations, options, produits dérivés...), modulation de l'application en fonction des actions des entreprises, ainsi que son instauration à l'échelle de l'Union européenne à un taux de 0,1 % ;

→ **Augmentation de la taxe sur les fournisseurs de services numériques (dite taxe GAFA),** en dessinant des pistes d'évolution : augmenter son taux à 4% du chiffre d'affaires réalisé sur le sol national, s'assurer du maintien de cette taxe en France ou conclure un accord au niveau international permettant d'en garantir la pérennité, et tout autre moyen permettant d'imposer une juste contribution des géants du numérique ;

→ **Remplacement d'une part significative de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par des modalités plus justes et favorisant des comportements écoresponsables ;** utiliser les recettes pour financer la filière de réparation ;

→ **Augmentation de la taxe vidéo, imposée aux plateformes de streaming et prélèvement d'une taxe sur tous les écrans à l'achat d'un nouvel appareil** de manière à éviter la diffusion des chaînes télévisées sur les appareils actuellement non soumis à la contribution pour l'audiovisuel public.

La création de plusieurs taxes afin de financer la transition climatique a été proposée :

→ **Création d'une taxe sur la publicité,** en complément des dispositions déjà existantes, avec une affectation des recettes à des actions de sensibilisation des citoyens et **création d'une taxe sur les produits alimentaires nocifs ;**

→ **Mise en place d'une taxe de 30 % sur le prix net des contenants non-standardisés** afin de laisser aux marques le choix de l'utilisation d'un packaging distinctif et de couvrir le surcoût lié au traitement ;

→ **Taxation du cannabis légalisé sous contrôle de l'État dont les recettes pourraient être orientées vers la transition climatique et création d'une autorité administrative indépendante pour assurer la gestion des licences de production et de vente octroyées par l'État ;**

→ **Introduction d'une micro-taxe sur les transactions électroniques d'un taux de 0,1 à 0,2 % compensée par la réduction progressive d'autres impôts notamment de la TVA.**

Pour les acteurs économiques, plusieurs orientations ciblées ont été formulées :

→ **Mise en place d'une taxe aux frontières, de manière préférable au niveau européen, pour les entreprises de transport** (avec des dispositifs d'exonération pour les transporteurs utilisant le ferroutage par exemple). **Une taxe aux frontières** est également proposée **pour tout produit passant la frontière de l'Union européenne en fonction de l'évaluation de son « import carbone » ;**

- Pour les sites industriels français soumis au marché carbone européen, instauration d'une taxe carbone complémentaire, afin que chaque tonne de carbone émise soit taxée au niveau fixé par la trajectoire carbone ;
- Instauration réelle d'un quota annuel d'émission carbone à ne pas dépasser pour les entreprises, avec impossibilité de délivrer des quotas gratuitement ;
- Octroi d'avantages fiscaux aux entreprises ayant un bilan ou une évolution positive de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- Création d'une taxe sur les profits des banques réalisés sur les projets d'investissement néfastes pour le climat (à hauteur de 40 % des profits réalisés).

Pour la fiscalité des particuliers, les orientations des citoyens visent à poursuivre un objectif de justice sociale, par :

- Intégration d'une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus au-delà de 250 000 euros ; l'évolution du système d'indemnité kilométrique pris en compte dans l'impôt sur le revenu ;
- Augmentation de l'assiette fiscale et de taxation des plus hauts patrimoines privés, pouvant se traduire par le rétablissement de l'Impôt sur la fortune (ISF), ou sous une forme renouvelée de type *impôt écologique sur la fortune* ;
- Rétablissement de la progressivité d'imposition des revenus financiers en supprimant le prélèvement forfaitaire unique (ou Flat Tax) qui prévoit un taux unique d'imposition sur les revenus du capital des personnes physiques.

Certaines orientations concernant les revenus financiers nécessitent une application à l'échelle internationale ou, *a minima*, au niveau de l'Union européenne. Il s'agirait dans ce cadre d'augmenter le taux d'imposition des dividendes versés aux actionnaires, particulièrement les plus grosses entreprises, de mettre en place une régulation et un contrôle des dividendes versés par les entreprises cotées au CAC40, d'uniformiser les dispositifs de taxation existants à l'échelle de l'Union européenne pour lutter contre le dumping fiscal.

Enfin, des dispositifs de type bonus-malus ont été proposés :

- Augmentation du malus et du bonus pour l'achat d'un véhicule neuf, en fonction de ses émissions de gaz à effet de serre et de son poids notamment pour aider à la transition vers un parc de véhicules moins émetteurs ;
- Mise en place d'un système de bonus/malus sur la taxe spéciale des contrats d'assurance en fonction des émissions de gaz à effet de serre du véhicule ;
- Instauration d'un malus sur la taxe foncière, progressif dans le temps, en cas de non-rénovation des logements et bâtiments.

b. Evolution de dispositifs réduisant certaines recettes fiscales

Les citoyens ont proposé des mesures de réduction ciblée ou de stabilisation de la fiscalité :

- Baisse de la TVA sur les produits issus de l'économie circulaire, sur les pièces détachées et sur les services de réparation, favorables à un fonctionnement plus durable et plus faiblement émetteurs de gaz à effet de serre ;
- D'autres réductions de la TVA comme sur les billets de trains ou une modulation de la TVA permettant de favoriser les biens produits à proximité de leur lieu de consommation (circuits courts). Les citoyens proposent également une réduction de la taxation sur le transport de marchandises fluvial ou maritime afin de les rendre plus attractifs que la route sur de longs trajets ;
- Exonération dans le calcul de l'impôt sur les sociétés de la part des bénéfices conservée et réinvestie par les entreprises afin d'autofinancer leurs investissements destinés à décarboner leurs outils de production et de travail ou pour financer leurs propres innovations

permettant de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ;

→ Mise en place d'un **moratoire sur l'évolution de la taxe carbone pendant 5 ans, le temps que les ménages soient informés de l'urgence climatique** et aient les moyens de changer leurs habitudes (au-delà de ce délai, la question devra être réétudiée en fonction du contexte économique et social).

c. Suppression d'avantages fiscaux

La suppression des niches fiscales et plus généralement la lutte contre l'évitement, la fraude et l'optimisation fiscale ont fait objet de plusieurs orientations convergentes :

→ **Suppression (immédiate ou progressive) de diverses exonérations sur les énergies fossiles (kérosène, fuel lourd, gazole)**, du remboursement partiel voire de l'exonération de TICPE pour les poids lourds, et des **avantages fiscaux accordés aux entreprises (dont le régime des relations mère-fille entre établissements d'un groupe)**, notamment les plus grandes, et **aux professions dont l'action est défavorable à l'environnement ;**

→ **Suppression des exonérations injustifiées pour les entreprises, les bailleurs ainsi que la mise en cohérence des dépenses ou niches fiscales et les objectifs affichés de la politique de logement (comme préconisé par la Cour des Comptes) ;**

→ **Meilleur cadrage du dispositif du Crédit d'impôt recherche (CIR) ;**

→ Engagement d'une réflexion sur la régulation fiscale au niveau européen permettant d'assurer la cohérence des politiques proposées.

2. AFFECTATION / FLÉCHAGE / ORIENTATION

Les membres de la Convention citoyenne ont également souhaité exprimer leur volonté d'orienter l'utilisation des fonds publics ou privés vers des projets bas carbone et d'assurer l'affectation de certaines recettes vers une utilisation particulière :

→ Très majoritairement, les orientations proposées en matière fiscale (partie 1) précisent que les nouvelles recettes doivent être affectées - totalement ou partiellement - à la transition climatique, par exemple vers le développement des énergies renouvelables et des infrastructures, en métropole ou dans les outre-mer, le soutien de la recherche et développement (R&D), **le renforcement la dotation du Plan d'Investissement Compétences (PIC) pour favoriser la formation professionnelle et la reconversion**, ainsi que vers des Investissements socialement responsables (ISR), au niveau national comme au niveau européen :

- Une piste globale préconise de **diriger l'ensemble des recettes perçues pour la transition vers un compte dédié au sein du budget de l'État (ou un autre dispositif) afin de s'assurer que les recettes fiscales prélevées soient bien réutilisées au service de la transition climatique ;**

- Cette affectation est détaillée pour les ressources issues des marchés carbone affectées à la transition climatique, ainsi que pour les taxes suivantes : les taxes sur les billets d'avion affectées à la transition du secteur aérien, la taxe sur le tabac affectée à un fonds dédié à la transition climatique, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) affectée à 90% à la prévention et à l'amélioration des réseaux de tri sélectif et au recyclage, ainsi qu'à la collecte sélective pour la méthanisation, ou encore l'utilisation des recettes issues de la suppression d'exonérations injustifiées pour financer la rénovation globale des bâtiments ;

→ **Réorientation des crédits de la PAC** (notamment le pilier 2) pour les utiliser comme levier de la transition climatique ;

→ Réduction ou suppression des crédits d'autres politiques publiques moins prioritaires pour certains citoyens en faveur de la transition climatique, par exemple la **suppression du Service national universel ;**

→ **Mobilisation de la commande publique** comme un levier puissant de la transition climatique en faveur de l'économie sociale et solidaire ;

→ **Non prédilection de la privatisation de grandes entreprises publiques pour dégager des recettes de court terme, mais mobilisation de ces entreprises par l'État dans un objectif d'intérêt général incluant la transition climatique ;**

→ **Positionnement des collectivités territoriales comme financeurs centraux de la transition au niveau local, ce qui nécessite d'augmenter les dotations de l'État pour aider les collectivités et d'assurer une péréquation entre les territoires.** Les collectivités seront notamment actives dans le financement de la transition en matière de mobilité : dispositif de prêt de vélo à destination des jeunes, développement des pistes cyclables dans les territoires (notamment les zones rurales), aménagement de voies réservées, création de parkings relais avec appui de l'État, développement de mesures tarifaires en matière de trains et transports collectifs ;

→ Révision des modalités des marchés publics de l'énergie et la favorisation des appels d'offres pour que ceux-ci soient lancés à l'échelle régionale et locale, dans le cadre de la Programmation pluriannuelle d'énergie (PPE).

Les citoyens souhaitent également pouvoir orienter l'épargne des particuliers et les investissements des entreprises vers des activités bas carbone :

→ **Création des dispositifs permettant de flécher l'épargne privée réglementée, gérée notamment par la Caisse des dépôts, vers le financement de projets à faible ou zéro intensité carbone ;**

→ **Élargissement du cadre du déblocage anticipé de l'épargne salariale pour y intégrer le motif supplémentaire de « dépenses en faveur de la transition écologique »** et d'ainsi permettre aux salariés de participer à la transition (conduire des travaux d'isolation de sa résidence principale, se procurer des moyens de mobilité douce ou décarbonée, investir dans la production d'énergie locale et renouvelable, investir dans la production agricole et biologique) ;

→ Pour les entreprises et employeurs :

- **Décision de conditionner les aides de l'État aux entreprises (hors aides pour les TPE et PME) à un engagement solide sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.** Cela concerne également les aides déclenchées pour faire face à la crise sanitaire et économique ;

- **Aide à l'embauche, limitée dans le temps, dégressive et conditionnée** pour les Emplois socialement utiles (ESU) ;

- **Réduction puis suppression des garanties à l'export pour les projets liés aux énergies fossiles ;**

- **Accentuation des contrôles et les sanctions financières en direction des industriels, pour assurer la bonne orientation des dépenses des acteurs privés, par exemple pour les constructeurs automobiles ne respectant pas leurs engagements (en termes d'investissements ou de R&D), alors même qu'ils reçoivent des aides publiques :**

- Plus précisément, des sanctions financières conséquentes doivent être envisagées en cas d'usage d'auxiliaires de production (intrants, colorants...) ou d'additifs alimentaires, en cas d'écocide ou d'atteinte environnementale, en cas de non-affichage des émissions de gaz à effet de serre dans les commerces, de non-réalisation du bilan carbone ou de publicité sur les produits polluants ;

- **Interdictions de financement d'activités fortement polluantes dans des secteurs précis**, comme par exemple sur la création de nouveaux élevages fortement polluants et émetteurs de gaz à effet de serre.

- **Contribution accrue des entreprises au financement des déplacements de leurs salariés au travers d'une réforme de la prime de mobilité durable ;**

- **Développement de la participation des citoyens, des associations, des collectivités locales aux projets d'énergie renouvelable ainsi que la participation des entreprises aux communautés locales d'énergie** alors comptabilisée positivement dans leurs bilans

carbone ;

- Mesures permettant une plus grande transparence des acteurs économiques (voir partie 4) pour permettre d'orienter les prises de décision des entreprises.

Les orientations concernant le fléchage vers des investissements verts, l'affectation des nouvelles recettes et l'orientation des fonds publics vers la transition climatique ont été nombreuses et témoignent de l'importance de ce sujet pour les citoyens.

3. INSTITUTIONS / MÉCANISMES / OUTILS DE FINANCEMENT

Au niveau européen et international, les citoyens estiment que l'implication des acteurs institutionnels est nécessaire :

→ **Les citoyens appellent à une mobilisation coordonnée des institutions internationales (le FMI, l'OMC, l'OMS et l'UNESCO) afin d'agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, problème de nature internationale ;**

→ **De nombreuses orientations** des membres de la Convention citoyenne pour le climat **s'inscrivent dans le cadre des initiatives européennes telles que le Pacte vert (Green deal)** ou la proposition de **Pacte Finance-Climat** visant à faire de l'environnement une priorité transversale à l'échelle de l'Union européenne :

- Dans ce cadre, plusieurs orientations concernent la Banque centrale européenne (BCE) et son rôle :
 - Analyse d'impact des émissions de gaz à effet de serre des investissements de la BCE, **garantie que la BCE n'achète que des titres « verts »** et n'utilise que les services des agences de notation les plus exigeantes en termes de transparence ;
 - **Utilisation de la création monétaire de la BCE pour financer la transition climatique, au service des citoyens.**
- En lien avec les travaux du Pacte-Finance-Climat, **créer une banque européenne pour le climat ainsi qu'un Fonds européen du climat et de la biodiversité (FECB)** alimenté par un impôt européen sur les bénéfices.

Au niveau national, une pluralité d'orientations converge pour se doter de nouveaux outils :

→ **Constitution, à partir des institutions existantes d'un pôle public financier**, permettant de collecter l'épargne des entreprises et des ménages et de l'utiliser vers des investissements verts ;

→ **Développement d'un dispositif de financement des innovations** qui s'inscrivent dans une logique de sortie du carbone ;

→ **Création d'une coopérative de transition écologique** en charge d'assurer la mise en place d'un Revenu de transition écologique (RTE) pour les individus en contrepartie d'activités orientées vers l'écologie, la création ou le maintien du lien social ;

→ **Création d'un fonds de soutien pour le réemploi solidaire** permettant de diriger une partie des contributions générées par les éco-organismes vers les associations chargées du réemploi solidaire (ressourcerie, recyclerie, Emmaüs...) ;

→ **Création de chèques alimentaires** à utiliser pour acquérir des produits durables (issus de l'agroécologie, des circuits courts) ;

→ **Appui à la création de monnaies locales**, pour soutenir l'économie locale et l'action des collectivités territoriales.

Pour faciliter les investissements des ménages ou des entreprises vers la transition climatique :

→ **Instauration de nouveaux critères d'évaluation des demandes de crédit des entreprises et des ménages et appui par une garantie publique ;**

→ **Aide aux ménages et aux entreprises pour accéder à des crédits pour acquérir un véhicule moins émetteur de gaz à effet de serre, rénover son logement ou effectuer des réparations ;**

- **Instauration d'un emprunt à taux négatif pour les investissements en R&D concernant les emballages biosourcés compostables ;**
- **Renforcement du dispositif existant des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et réservation d'une partie significative (supérieure à 50 %) de l'allocation de CEE aux classes moyennes ;**
- **Instauration du principe de tiers payeur afin de faciliter l'entrée des tiers financeurs au niveau local pour les « petits projets ».**

Ces orientations relatives aux institutions, mécanismes et outils de financement ont été particulièrement nombreuses.

4. ENVIRONNEMENT FINANCIER : PLUS DE TRANSPARENCE

En complément des orientations de financement de la transition climatique évoquées plus haut, les citoyens de la Convention préconisent le développement d'un environnement financier plus transparent :

- Au niveau des institutions publiques, plus grande traçabilité sur les recettes et l'utilisation de l'argent public ;
- **Plus grande implication des citoyens dans les décisions d'investissement** (à partir d'un certain montant, au niveau local et national), **pour s'assurer que les choix effectués vont dans le sens du climat ;**
- **Sur les produits d'investissements « verts », peu lisibles pour les épargnants non spécialistes, et souvent gérés par des sociétés qui continuent d'investir massivement par ailleurs dans les énergies fossiles.** Cette transparence implique une obligation d'information de la part des banques (et des assurances) sur l'utilisation de l'épargne des particuliers et la mise en place obligatoire d'un *reporting* extra financier plus développé pour ces acteurs ;
- **Pour les marchés financiers, disposer d'un meilleur contrôle sur les montages financiers et, plus globalement, sur la régulation des acteurs bancaires** (séparation des activités de banques d'affaires des banques de détail) pour éviter le financement d'activités néfastes au climat et favoriser la transition climatique.

Les citoyens souhaitent que soient mieux tracés et rendus visibles les choix budgétaires et financiers des entreprises, des institutions financières et de l'État, en matière de transition climatique.

5. EMPRUNT / DETTE PUBLIQUE / COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Les membres de la Convention citoyenne pour le climat proposent de compléter les dispositifs de financement, évoqués précédemment, par un **recours à l'emprunt** pour financer la construction d'un système plus durable et préparer l'avenir.

Au niveau européen, des orientations préconisent une action coordonnée des États et de l'Union européenne permettant de changer de cadre :

- Afin de mettre en place les plans d'investissements publics massifs (comme proposé par la Convention dans le domaine du fret ferroviaire et du transport de personne, par exemple), il est proposé d'**exclure du calcul du déficit public les investissements de l'État et des collectivités territoriales liés à la lutte contre des émissions de gaz à effet de serre et, plus généralement, à la transition climatique.** Il s'agirait donc de revoir les critères de Maastricht ;
- Certaines pistes vont plus loin en souhaitant la mise en place d'un **moratoire du remboursement des dettes intérieures des États membres limité à deux ans** afin de diriger les fonds libérés vers le financement de la transition climatique, voire l'**annulation de la dette**

intérieure des États membres de l'Union européenne ou de la zone euro. Au niveau français, le rôle de la Banque de France dans l'annulation de la dette est aussi évoqué ;

→ Le contexte de taux négatifs constitue dans ce cadre une opportunité.

Au niveau national, il est proposé d'émettre un grand emprunt d'État auprès des particuliers et des investisseurs institutionnels pour financer des investissements décarbonés et soutenir la transformation des entreprises.

Ces orientations relatives au **recours à l'emprunt d'État** et la mise en place des investissements publics massifs complètent d'autres dispositifs de financement. Les citoyens se sont montrés particulièrement attachés à la notion de bonne utilisation de l'argent public au service de projets structurants pour la transition climatique.

6. FINANCEMENT PONCTUEL OU INNOVANT

Les membres de la Convention citoyenne ont enfin proposé des pistes de financements plus « ponctuels » ou innovants.

Il s'agit notamment pour eux de solliciter des **contributions exemplaires des membres du gouvernement**, des hauts fonctionnaires ou de secteurs particuliers (comme l'art, le luxe, l'assurance, les grandes entreprises concessionnaires d'autoroute ou les constructeurs du domaine des transports).

Des citoyens proposent également de **céder une partie du patrimoine de l'État** ou d'**organiser un loto écologique**.

La **création d'une fondation philanthropique** qui solliciterait des dons, matériels et financiers, assortis de déductions fiscales pourrait constituer une autre piste.

Ces dispositifs pourraient contribuer à la sensibilisation de la population aux enjeux de la transition climatique, ainsi qu'à son financement, ne serait-ce que symboliquement.

propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr

conventioncitoyennepourleclimat.fr



@Conv_Citoyenne



@Conv_Citoyenne



ConvCitoyenne

Organisée par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL